

Envoi par courriel et télécopieur : 418 727-3673

Québec, le 10 octobre 2008

Monsieur Victor Bérubé
Chef du Service des inventaires et du Plan
Ministère des Transports
92, 2^e Rue Ouest, bureau 101
Rimouski (Québec) G5L 8E6

Objet : Projet de réaménagement de la route 132 à Chandler

Monsieur,

En référence au dossier mentionné, la commission chargée de l'examen de ce projet vous soumet les questions suivantes :

1. Dans une réponse à une question envoyée par la commission, la MRC du Rocher-Percé précise que des accotements asphaltés de 1,75 m seraient nécessaires pour implanter la Route verte en bordure de la route projetée (DQ8.1, p. 1).
 - Prévoyez-vous des accotements asphaltés d'une telle largeur sur la route projetée dans le quartier Newport ? Si tel n'est pas le cas, veuillez préciser les raisons qui vous empêcheraient d'aménager des accotements de 1,75 m.
 - Sur le futur pont de la rivière de l'Anse aux Canards, quelle serait la largeur des accotements et ceux-ci seraient-ils asphaltés en totalité afin de permettre le passage de la Route verte sur le pont ?
 - Quel serait le coût d'aménagement de la Route verte le long de la nouvelle route 132 projetée à Chandler et qui devrait les assumer ? Si c'était le ministère des Transports, est-ce que le coût est inclus dans le coût du projet ?
2. Est-ce que le projet entraînerait des dérogations au regard des marges de recul permises par le règlement de lotissement de la Ville de Chandler entre les résidences et la route projetée ? Veuillez préciser.

Une réponse de votre part serait appréciée d'ici le 17 octobre prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Anne Lacoursière
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

c. c. M^{me} Janine Banville, conseillère en communication